

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROSOY (OISE)

SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Délibération
2024_02DP

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 26 janvier à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth et PANNIER Annie.

Nombre de membres en exercice :

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic et LAVRILLOUX Pascal.

14

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle, DESTOOP Karinn et PILLOUX Nathalie.

Nombre de membres présents

Messieurs DOUBLET Jacky, DESCHRYVER Ludovic.

9

Madame BATTINI Martine a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

9

Dans le cadre de sa politique intercommunale de développement des modes actifs (déplacements à pied et à vélo), la communauté de Communes souhaite implanter de la signalétique horizontale et verticale ainsi que des arceaux de stationnement vélo/trottinettes sur le territoire intercommunal.

Pour ce faire, la Communauté de Communes souhaite constituer un groupement de commande avec l'ensemble de ses communes membres en vue de lancer un marché de type accord-cadre sur 1 an renouvelable 3 fois. Le montant maximum de dépenses est fixé à 200 000 € sur 4 ans.

Date de convocation :

Consistance du marché :

19 janvier 2024

Le présent groupement de commandes à vocation à retenir un prestataire (ou un groupement de prestataire) à même d'assurer la fourniture et/ou la pose des aménagements listés en annexe.

Date d'affichage :

Pour rappel, les dépenses engagées avant fin juin 2024 font l'objet d'une subvention de 60% de subvention octroyée par l'ADEME à la Communauté de Communes qui est lauréate de l'appel à projet AVELO2. Selon les termes de la délibération prise par le conseil communautaire le 7 mars 2022 visant à approuver le schéma directeur modes actifs du Liancourtois, cette subvention sera répercutée aux communes afin de diminuer le reste à charge.

19 janvier 2024

Ainsi, en rappel de la délibération du conseil communautaire du 7 mars 2022, la répartition du plan de financement pour l'achat et pose de la signalétique / stationnement (arceaux simples) est le suivant :

Objet de la Délibération :
Adhésion au groupement de commande « modes actifs » porté par la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée

- Itinéraires inscrit au Schéma Directeur Modes Actifs Itinéraires structurants : ▪ prise en charge à 100% par la CCLVD ;
- Autres itinéraires : ▪ prise en charge à 60% par la CCLVD jusqu'en 2024 ;
- Prise en charge à 30% par la CCLVD après 2024.
- **Itinéraires non-inscrits au Schéma Directeur Modes Actifs** ▪ prise en charge à 60% par la CCLVD jusqu'en 2024 et 30% après 2024.

Les équipements commandés dans le cadre de ce marché peuvent être implantés sur le domaine public ou privé de la commune. La convention de groupement de commande vaut, également, autorisation donnée au coordonnateur d'occupation et d'emprise sur les domaines public et privé des autres membres du groupement en vue de la réalisation des prestations prévues aux marchés publics conclus sous l'empire de ses dispositions. La localisation précise de ces éléments fera systématiquement l'objet d'un échange en amont entre les services de la commune et ceux de la CCLVD.

Dans l'optique d'avoir un mobilier uniforme et cohérent sur l'ensemble des communes membres, la CCLVD demande que la commune accepte de fait cette condition à travers la signature de ce

marché.

En conséquence, Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à :

- Approuver la convention de groupement de commandes « modes actifs » annexée ;
- Autoriser la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée à être mandataire et coordonnateur du groupement de commande ;
- L'autoriser à signer cette convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée ;
- Désigner Madame Elisabeth MANZANARES, Maire-adjointe pour représenter la commune de ROSOY et pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre constituée spécialement dans le cadre de ce groupement ;
- S'engager à reverser les sommes avancées par la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée pour le compte de la commune selon les modalités de la convention de groupement de commande ad hoc.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande « modes actifs » porté par la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Gérard LAFITTE

